



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Aurélie FERNANDEZ Titulaire (DRFIP)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Suppléant (DRFIP)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)

cgt.drifp33@dgfip.finances.gouv.fr
bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT DU 29 FEVRIER ET DU 1ER MARS 2016 : LES AGENTS NE SONT PAS DES PIONS !

Cette première séance plénière de l'année 2016 a débuté par la lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale dénonçant les attaques faites lors du dernier trimestre 2015 contre le fonctionnement même du CHSCT et les droits des représentants de cette instance. Les représentants du personnel ont réaffirmé la nécessité d'un changement de positionnement du Président quant à un maintien d'un réel dialogue social (voir la déclaration liminaire annexée). Une demande a également été faite de la part des Organisations Syndicales concernant le remplacement du secrétaire animateur. En effet, ce dernier, sous la responsabilité de l'Inspecteur Sécurité et Santé au Travail (ISTT) a un rôle primordial dans le fonctionnement du CHSCT afin que cette instance garde la neutralité qu'elle doit avoir. De plus, nous tenons également à dénoncer un manquement fondamental de la part de la Direction des Douanes, qui n'a rien trouvé de mieux que de programmer un Comité Technique Spécial des Douanes sur le deuxième jour du CHSCT. Cette dernière savait pertinemment que la première séance de 2016 allait pourtant se dérouler sur deux jours, le Président ayant annoncé cette information lors de la réunion plénière de novembre 2015. En agissant de la sorte et en feignant de ne pas être au courant de cette information, la Direction des Douanes a nui au caractère interdirectionnel du CHSCT, chose pour laquelle l'ensemble des OS milite pourtant de longue date. La participation des représentants des personnels dans d'autres instances (qui peuvent siéger dans plusieurs comités) et le temps de préparation consacré à ces derniers est également mis à mal via ces manœuvres sans-gêne des Directions. Mise devant le fait accompli, les organisations syndicales ont demandé que les points relatifs à la douane soient « remontés » dans l'ordre du jour pour pouvoir être traités correctement.

Points reportés :

Les PV

5 PV de 2015 (séances plénières de septembre à décembre inclus) devaient être approuvés lors de cette séance plénière: les représentants du personnel ont accepté de travailler dans des délais raccourcis afin d'éviter dès ce début d'année un retard trop conséquent. Malgré cela, aucun retour des directions n'ayant été fait, ce point de l'ordre de jour est donc reporté à la séance plénière du 4 avril. La CGT dénonce une énième fois cette façon de procéder qui a des conséquences directes sur les agents. En effet, un retard de l'approbation des PV induit un retard de la communication des relevés de décision, seule information émanant de l'administration envers les agents.

CSRH

L'ordre du jour de ce CHSCT a été amputé d'un point relatif à la mise en œuvre du CSRH (service de la paye et de la gestion RH) des Douanes en raison de l'incertitude dévoilée par la Direction concernant le sort des effectifs..

Présentation par l'ISST de la note d'Orientation

Cette dernière n'étant pas publiée, le report a été acté à la séance plénière du 4 avril.

Rapport de la visite de la délégation des membres du CHSCT à la Brigade des douanes de Périgueux :

Une visite du CHSCT s'est faite dans ce service en décembre 2015. Le rapport établi par les OS lors de cette visite devait être présenté ce jour. La Direction des Douanes malgré un délai d'un mois n'a pris ni le temps, ni la peine d'étudier ce dernier, ce qui induit donc un report à une prochaine séance. Cela pénalise une fois de plus une mise en place rapide des préconisations du CHSCT.

Registres sante sécurité au travail (RSST) des directions

En introduction, les représentants du personnel ont rappelé les principes fondamentaux, et actés précédemment, permettant une étude exhaustive des RSST :

- *La transmission de l'ensemble des inscriptions,*
- *L'intégration d'une colonne « dossier clos » sur les fichiers transmis,*
- *La transmission supplémentaire des fichiers en format modifiable et triable*
- *L'attitude à avoir lors de la présentation d'un signalement : soit détection d'une problématique individuelle, avec saisine par la direction des personnes compétentes (médecin de prévention, etc...); soit identification d'un problème collectif, les directions devant alors actionner tous les outils mis à disposition du CHSCT (établissement d'un groupe de travail, etc...),*
- *Des réponses complètes, et non limitatives à la réglementation, doivent être apportées à chaque inscription.*

INSEE

Une inscription au RSST a été faite concernant un risque psycho-social (RPS) et un problème sur les modalités de traitement de la fiche a été soulevé. Aucune réponse n'a été amenée sur le fond. La CGT a dénoncé cette absence de réponse, qui est contradictoire avec la priorité fixée par la circulaire ministérielle sur le traitement des RPS. Sur la forme, nous avons demandé un changement d'intervenant afin de garantir la plus grande neutralité dans le traitement de cette situation.

DRFIP

La fiche concernant le RSST de Lesparre est traité à l'ordre du jour du point concernant Lesparre. Les autres points relatifs à des demandes matérielles ont fait l'objet de réponses allant vers une prise en charge des demandes par la Direction et l'ISST.

La CGT a profité de la présence d'une inscription du PRD (pôle de régularisation déconcentré) pour questionner la Direction sur le renforcement de ce service et sur la réalité de son installation immobilière à la DRFIP. Le Président a confirmé le renforcement du service et nous a informé d'un éventuel relogement. Après plusieurs interventions de notre part, le Président a bien voulu reconnaître que l'installation du PRD dans de nouveaux locaux n'était pas qu'une simple éventualité mais un projet défini, présenté aux agents, mais caché à notre destination (pour preuve, depuis, l'ordre du jour du prochain CTL fait apparaître un point d'information sur le sujet).

DOUANES

L'examen des registres a mis en avant les problèmes qui peuvent être engendrés par le travail en open space (plusieurs agents sur une même surface): difficultés à moduler l'éclairage collectif, nuisance sonore, difficulté à trouver des solutions individuelles aux maux signalés par les agents dans un tel environnement ...

Dans un premier temps, sur un cas présenté, la direction des douanes a renvoyé les OS à une analyse normative du problème (relevés de mesure concernant l'éclairage), réponse que nous ne pouvons admettre, l'employeur se devant d'assurer la santé et la sécurité des agents avant de proposer à l'agent concerné un relogement dans un bureau individuel, avec un éclairage spécifique, à suivre...

Concernant l'équipement des motards pour des uniformes plus adaptés à leurs conditions de travail en période hivernale, la direction des douanes nous renvoie au carnets à points (ouverture d'un nombre de points annuels permettant le renouvellement d'uniformes des Douaniers). Ce système rigide contraint les administrations à des commandes déterminées sur une période de 5 ans. Cela ne permet pas à nos collègues d'accéder rapidement à des produits récents et performants.

Une étude est en cours, dixit la Direction.

Une nouvelle fois, nous ne pouvons pas nous contenter de ces réponses évasives et totalement déconnectés de la réalité quotidienne des agents !!!

Rapport de la visite de la délégation du CHSCT au bureau des Douanes de Périgueux

Plusieurs mois après la visite de ce service par la délégation du CHSCT, le rapport est enfin validé !

Nous avons dénoncé dans nos précédents comptes rendus la posture adoptée par les représentants de l'administration lors de cette visite, ainsi que les commentaires et les modifications apportées à notre compte rendu. Ces derniers remettaient en cause le champ de compétence du CHSCT et les droits des représentants du personnel. Le Président s'est finalement rangé à notre avis.

Lettre de mission du nouvel Assistant de Prévention des Douanes

Les représentants du personnel ont tenu à mettre en exergue les importants moyens humains mis en place par la direction des Douanes quant à son réseau de prévention.

Nous serons bien évidemment attentifs à la mise en œuvre de ce dernier, et à sa pérennité.

Nous avons obtenu du Directeur des Douanes l'engagement de fournir à l'ensemble de ce réseau tous les moyens nécessaires au bon exercice des missions de prévention.

La CGT a par ailleurs saisi cette occasion pour dénoncer une fois de plus le positionnement de la direction de la DRFIP sur ce sujet. En effet, pour un nombre largement supérieur d'agents, la DRFIP ne dispose que d'un seul Assistant de Prévention, affecté partiellement à cette tâche... Bien que le Président ait fait savoir que tout le temps nécessaire lui serait accordé pour mener à bien cette mission, la CGT n'est pas satisfaite de ce message politique.

Point sur restructurations et fermetures de services DRFIP

Belle preuve de respect pour les agents, la direction, guidée uniquement par les délais et modalités imposées par la Direction Générale (demande par le ministre des remontées des projets pour le mois de juin avec retranscription du vote du CTL et des avis du CHSCT), mène des restructurations à marche forcée. Dans le déni total du dialogue social, cette dernière se fait donc le bon petit soldat d'une politique de destruction massive de notre administration.

L'administration dans sa précipitation à vouloir boucler les dossiers a grillé toutes les étapes préalables à la mise en place de tels projets, ce que nous avons vivement dénoncé :

- pas d'information ni de consultation des agents sur les projets, ni leurs détails*
- pas de possibilité de mutation nationale faute d'informations dans les délais*

- incertitude du transfert d'emplois de certains cadres A : pas de visibilité sur leur avenir, certains pourraient être reversés au pot commun, façon indirecte de supprimer des postes dans les trésoreries fusionnées
- non respect de la consultation obligatoire du médecin de prévention. En effet, ces derniers doivent établir un rapport suite à une visite sur site incluant une approche globale (installation immobilière, conditions de travail, détection des risques psycho-sociaux, etc...). Il est inadmissible que le médecin de prévention ne soit prévenu que début février de la fusion de certains postes, et que ce dernier ne puisse réaliser une visite in situ. Comment peut-il bien exercer ses missions, émettre un avis circonstancié en n'ayant comme outil qu'un plan bancal à consulter??
- pas d'informations précises sur les règles de priorité et d'indemnisation dont pourraient bénéficier les agents
- consultation partielle des ordonnateurs
- méconnaissance des charges de travail
- incertitude sur les effectifs et sur le comblement des vacances d'emplois actuels
- documents incomplets et comportant des erreurs
- non évaluation des conséquences de ce projet sur les autres services restant sur la commune.

FERMETURES DES TRESORERIES

Suite à la commission technique immobilière tenue le 19 février, les décisions suivantes ont été annoncées :

- Transfert de la mission SPL de :
Lesparre à Soulac
Merignac à Pessac
Podensac à Cadillac
- Transfert de la mission recouvrement de l'impôt de :
Soulac au SIP de Lesparre
Podensac et Cadillac au SIP de Langon

La CGT et les autres OS ont voté contre ces fermetures.

FUSIONS DE SERVICES

Suite à la commission technique immobilière tenue le 19 février, les décisions suivantes ont été annoncées :

- Fusion des SIE bordeaux Sud-Est et Bordeaux Nord-Est suite à une période d'expérimentation.
- Fusion des SPF Libourne et la Réole. Transfert des missions et des emplois à Libourne. La direction va mettre en place un travail à distance pour les agents de la Réole ne souhaitant pas suivre leur emploi, tant que les conditions le permettent. La CGT a demandé une clarification des futures affectations nationales et locales de ces agents. Quid des priorités qui pourraient être activées?

La CGT ainsi que l'ensemble des OS ont voté contre ces restructurations.

Nous rappelons que la CGT est bien évidemment opposée à toutes ses restructurations. Nous revendiquons depuis des années le maintien d'un service de proximité de pleine compétence.

Cependant, et vu la logique implacable dans laquelle semble avoir basculé notre administration, la CGT a à nouveau exigé pour les collègues concernés :

- Le respect des agents, ces femmes et ces hommes qui subissent de plein fouet toutes ces décisions unilatérales.
- L'information par les directeurs, et ce bien en amont, des différentes fermetures afin de leur garantir le plus large panel de possibilités quant à leur avenir.
- Le déplacement des services RH sur site afin d'informer précisément et de manière concrète les agents sur leurs droits et priorités, et sur les primes indemnitaires auxquelles ils ont droit.
- Une information complète et en amont de l'ensemble des acteurs du dialogue social (y compris médecin de prévention, etc...) afin de mettre en œuvre une réelle consultation.
- La prise en compte de la souffrance engendrées tant sur le fond que sur la forme de cette politique.
- La prise en compte des réalités du travail.
- Que toutes les vacances d'emplois soient pourvues.

Fermeture de la recette locale de Saint Emilion

Le CHSCT33 a pris acte des documents communiqués par la direction. Pour autant, un certain nombre de documents et d'informations sont toujours manquants dont-et ce n'est pas le moindre des sujets-un état d'avancement des projets de dématérialisation des déclarations et des titres de mouvements.

Nous avons formalisé un document de synthèse reprenant toutes les informations nécessaires aux représentants des personnels pour donner un avis y compris sur le sujet du reclassement des agents.

La délibération reprenant la demande de communication de ces documents a été adoptée à l'unanimité par les représentants des personnels.

Une seconde délibération concernant une visite des sites impactés par ce projet (RL de Saint Emilion et Centre de viticulture de Libourne) a été également adoptée. Elle est prévue dernière semaine de mars.

Point sur la création de la cellule de contrôle interne interrégional des douanes

C'est à l'initiative de la CGT que ce point a été mis à l'ordre du jour de ce CHSCT.

Rappelons que nous avons cette faculté grâce aux trois sièges dont nous disposons dans cette instance.

Cette cellule existe sous forme expérimentale depuis le 01/09/2015.

Les expérimentations sont un moyen pour les directions de s'affranchir de la consultation des instances CHSCT/CT et d'amorcer les projets sans avis préalable. La direction interrégionale des douanes de Bordeaux en est particulièrement friande : cf projet CODEX, CSRH et aujourd'hui la cellule en question. Comme par hasard, ces expérimentations sont toujours concluantes les projets concernés n'étant jamais abandonnés.

Ici, l'expérimentation commence à prendre un peu trop d'importance, la gestation arrive à son terme et il est prévu d'inoculer la forme embryonnaire de ce service au sein du bâtiment abritant le service régional d'enquêtes de Bordeaux (SRE). On ne filera pas plus loin la métaphore gravidique n'en déplaise aux mauvais accoucheurs.

Sous l'impulsion de la direction, le chef du SRE consulte les agents (ça c'est plutôt bien), présente des plans et propose des projets de déplacements de bureaux.

Mais la consultation du CHSCT n'arrivant toujours pas malgré tout l'intérêt (et l'obligation) de saisir le CHSCT sur un projet de création de service, la CGT a été contrainte d'ajouter ce point à l'ordre du jour de cette séance.

Pour autant, on sent le représentant des douanes mal à l'aise à l'évocation du sujet : pour lui c'est prématuré (6 mois de gestation c'est pas mal pourtant) et il n'est pas dit que le projet aille à son terme. Aie quelle déception pour les parents !

Il nous laisse quand même évoquer les contingences du SRE en termes de place pour de futures affectations (ce service ayant perdu la moitié de ses effectifs en 10 ans, normal pour un service de contrôle, il convient peut-être de préserver l'avenir), pour le matériel bureautique, les archives et le secrétariat.

La CGT a insisté sur la nécessité de poursuivre la consultation des instances sur ce projet avec la plus grande transparence vis-à-vis des représentants des personnels.

L'installation future du Pôle de contrôle des revenus patrimoniaux (PCRP) à la Cité Administrative :abus de pouvoir du président du CHSCT

Nous rappelons que ce projet dans sa globalité (installation immobilière, conditions de travail...) devait être soumis à avis du CHSCT le 02 novembre. Suite aux lacunes du dossier transmis, aux incertitudes qui en découlent et aux incohérences relevées, l'ensemble des représentants du personnel avait demandé que l'avis du CHSCT soit reporté après modification du dit projet par la Direction.

Le président du CHSCT a abusé de son pouvoir pour faire passer le projet en force puisqu'il a refusé ce report considérant que le CHSCT venait d'être consulté.

Nous avons bien sûr dénoncé ce détournement de procédure en CHSCT.

Il n'en reste pas moins que suite aux informations données par nos collègues, la CGT a demandé l'ajout de ce point pour cette séance plénière du 1er mars 2016.

En effet, le projet immobilier établi au mois de novembre 2015 ne permet pas le bon exercice des missions et notamment en termes d'accueil (bureau collectifs, mise à mal de la confidentialité...).

Et pour cause puisque ce dernier a été élaboré sans aucune connaissance de la réalité des missions ni en concertation avec les collègues.

La CGT a demandé que le projet d'installation immobilière soit révisé après une consultation large des collègues concernés.

Le Président a précisé que des plans ont été transmis aux chefs de service la veille de cette séance plénière.

Nous avons insisté sur la nécessaire association de l'ensemble des collègues.

Le président nous a assuré de cette concertation et nous a précisé que le sujet serait traité lors de la commission technique du 18 mars et à la séance plénière du 04 avril.

Point sur les Formations CHSCT

Les représentants CGT ont rappelé leur souhait de voir la gestion des formations en CHSCT confiée au nouveau secrétaire animateur dès son arrivée pour rester cohérent avec ses missions et conserver la neutralité nécessaire.

De plus, nous avons demandé que l'ensemble des agents entrant dans le périmètre du CHSCT fasse l'objet d'un recensement exhaustif. Toutefois, une priorité restera pour les agents les plus exposés au risque concerné dans leur activité professionnelle.

D'autre part, nous avons proposé aux autres représentants la création d'un groupe de réflexion sur le sujet de la formation en CHSCT.

Cette proposition a été validée à l'unanimité. La concrétisation de cette décision devrait intervenir vers le mois de mai, date annoncée pour l'arrivée du nouveau secrétaire animateur.

En attendant, les assistants de prévention des Douanes et de la DRFIP se sont partagés la gestion des formations :

- Pour les Douanes : sécurité routière, comportement animalier, gestion du stress et des conflits.
- Pour la DRFIP : habilitations électriques, gestes et postures, manutention, travail sur écran, sécurité incendie, sauveteur secouriste au travail initial.

Création du pôle juridictionnel de la DRFIP

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour suite à notre demande. En effet, lors du CTL du 05 février dernier, l'ensemble des élus en CTL avaient dû quitter la séance devant l'obstination du Directeur à considérer ce projet comme non significatif et donc devant son refus de le soumettre à l'avis du CHSCT (comme le prévoit l'article 57 du décret 82-453).

Les élus en CTL face à ce positionnement ont alors demandé l'éclairage du CHSCT comme le permet l'article 48 du dit décret.

Au-delà du désaccord que nous avons sur la notion de projet important, l'absence d'inscription de ce point à l'ordre du jour par le Président du CHSCT constitue un non respect de la demande d'éclairage des élus en CTL (cf. notre compte rendu du CTL 05 février).

La CGT a rappelé les principes de ces deux articles ainsi que les obligations qui en découlent.

Aucun document n'avait été transmis donc comme nous l'autorise la circulaire de la MEF, nous avons distribué les documents du CTL.

Le Président du CHSCT nous a présenté le projet : suite à une décision en Comité technique de réseau, le contentieux est réorganisé en plusieurs pôles au niveau national.

Un pôle sera créé en Gironde au 01/09/2016 avec comme emplois transférés : 5 cadres A (3 provenant de l'actuelle DAJ de notre direction et 2 emplois provenant du transfert de la Dordogne et du Lot et Garonne). Ce service sera chapeauté par un adjoint de la DAJ et sera installé au Champs de Mars.

Les représentants CGT ont demandé leur avis aux autres représentants syndicaux qui ont préféré reporter ce dernier à la prochaine séance plénière du fait du manque d'information sur le sujet.

Le président s'est engagé à représenter ce dossier lors du prochain CHSCT.

Projet immobilier du Centre de Viticulture de Libourne

Là aussi on ne peut pas dire que la plus grande transparence ait été de mise, cette fois non pas à l'égard du CHSCT mais envers les agents concernés.

En effet, ce n'est que très tardivement (une semaine avant le CHSCT) que les agents du centre de viticulture ont été informés des détails et de l'aboutissement du projet immobilier.

Malgré tout, certaines des préoccupations ont pu être prises en compte grâce à une réunion avec les agents et à une commission immobilière.

Dans un premier temps hostile à un report de l'avis du CHSCT sur ce sujet, le représentant des douanes a entendu nos arguments (nécessité de disposer de l'avis obligatoire du médecin de prévention, du rapport de l'ISST et du rapport de visite) et s'est déclaré finalement favorable à la poursuite de la consultation du CHSCT33 sur ce sujet.

Point sur les services de Lesparre

Hormis la fermeture de la trésorerie, le Président a confirmé le futur transfert du Service de la Publicité Foncière (SPF) de Lesparre vers la Cité administrative de Bordeaux.

La CGT sur ce premier point a démontré l'inconstance de l'administration. Puisque après deux ans de promesses et de flou artistique, les agents du SPF à peine installés dans les locaux de la Trésorerie apprennent brutalement le futur transfert de leurs emplois sur Bordeaux.

Pour le SIP-SIE :

Les représentants CGT ont à nouveau lu au président la note de service décrivant les responsabilités et les obligations des employeurs en termes d'hygiène, de santé et de sécurité au travail. Comme nous l'avons dénoncé, depuis des années, ce bâtiment type « pailleron » est soumis au risque de l'amiante, à des risques électriques, à un risque d'intoxication au CO₂, à un risque d'effondrement du toit, il est extrêmement mal isolé, sans climatisation et avec un système de chauffage plus que défaillant. Comment notre Directeur peut maintenir des agents dans ces conditions de délabrement ? D'ailleurs c'est

faire preuve du plus grand manque de respect de laisser nos collègues sans réponse aux alertes relevées sur le RSST. C'est presque même nier l'évidence d'une situation aux limites de l'insalubrité et de la dangerosité au quotidien. Pire encore, comment ose t-il prévoir d'y transférer des emplois supplémentaires issus de la trésorerie de Soulac ?

La CGT a insisté auprès de l'inspecteur santé et sécurité au travail afin qu'il fasse une visite du site en urgence. Ce dernier a confirmé sa volonté d'effectuer cette visite avec le médecin de prévention. Nous avons aussi pointé le fait que ce site fait apparaître au DUERP un risque classé A et que la réglementation exige dans de pareils cas une solution d'urgence pouvant aller jusqu'à l'évacuation immédiate du site.

L'ensemble des représentants des personnels a voté pour que soient pratiquées : des mesures d'empoussièrisme, des analyses de l'air et qu'une procédure d'urgence soit immédiatement mise en œuvre en cas de nouveau signalement.

À suivre...de très près.

Point sur le fonctionnement du CHSCT

Nous avons demandé un point sur le fonctionnement du CHSCT suite aux attaques du dernier trimestre 2015. Ce positionnement a été confirmé par l'obstination du Président quant aux modalités de vote.

Cette instance n'est pas un lieu où la vision unilatérale des Directions dicte sa loi et où le 49/3 doit être pratiqué.

Les organisations syndicales ont préparé et lu un document retraçant tous les principes de fonctionnement à respecter afin de garantir le respect des agents, le bon exercice de cette instance et les prérogatives des représentants du personnel.

Questions diverses

Trésorerie de Villenave d'Ornon

La CGT a questionné la Direction quant à un éventuel projet de fermeture de la trésorerie de Villenave d'Ornon suite à des rumeurs externes à la DGFIP. Le Président du CHSCT a démenti tout projet allant dans ce sens.

Réunion de la CCSIA (Commission consultative ...Amiante)

Suite au refus persistant de mettre en place un CHSCT inter-ministériel sur la cité administrative et après plus d'un an et demi sans réunion de la CCSIA, la CGT a demandé au Président d'interpeller les représentants du Préfet lors du Conseil de cité à venir afin qu'une réunion de la CCSIA se tienne.

Restructurations et fermetures DRFIP au 1^{er} janvier 2016

La CGT a demandé que lors de la prochaine séance plénière un point soit fait sur les conditions de travail, sur les conditions d'installation et sur la situation des services suite aux restructurations et fermetures à effet au 1^{er} janvier 2016.

Audit Chauffage Audeguil

Les représentants CGT ont interrogé le Président sur les résultats de l'audit « chauffage » mené par l'antenne du Ministère sur le site d'Audeguil.

Le Président n'étant pas en mesure de fournir ces éléments dans l'immédiat s'est engagé à revenir vers le service pour leur communiquer.

Paierie Départementale

La CGT a relayé un risque de chute émanant de goulottes où passent des fils usagés. La Direction va étudier la question.

Cabinet médical médecin de prévention Cité administrative

Suite à ses multiples alertes, la CGT a exigé qu'une solution soit trouvée dans les plus brefs délais pour résoudre le problème d'ambiance thermique du cabinet médical du médecin de prévention de la cité administrative. En effet, en plus de rendre malade le médecin, les températures frigorifiques du cabinet empêchent les collègues de se dévêtir et ne permettent donc pas une consultation complète.

Problème de ménage Cité Administrative et Mérignac.

Les représentants CGT ont alerté le Président sur la politique menée par la nouvelle entreprise détentrice du marché public. Cette dernière supprime des emplois ce qui détériorent considérablement les conditions de travail des agents d'entretien et par voie de conséquence la qualité des prestations rendues.

Ainsi elle a demandé aux salariés d'espacer encore plus certaines prestations et de gérer pour certains trois étages par soir. Certains agents ayant refusé ont même fait l'objet de blâmes.

Le président a rappelé l'aspect délicat de chacune de ces récriminations

En fin de séance, le Président du CHSCT a tenu à nous annoncer :

- Que la Recette des Finances de Bordeaux Métropole va déménager au niveau de la Porte de Bordeaux fin avril après quelques travaux. En effet, la Métropole a fait part dès cet été de son souhait de récupérer ses locaux. Un plan a été présenté au chef de service. La CGT a demandé qu'une consultation large des agents soit faite.

- Que le service de la redevance va subir une restructuration nationale. Une partie des activités sera transférée au nouveau pôle national à Toulouse et l'autre partie sera rattachée aux PCE.

Selon le président, ce seront donc 1 emploi de cadre A, 2 emplois de cadres B et 1 emploi de cadre C qui devraient être transférés sur la Cité Administrative. La Direction générale prévoyait une mise en place de cette restructuration pour février 2016. Notre Direction locale devant un délai plus que raccourci a décidé de la reporter à septembre 2017.